

**Zeitschrift:** Générations  
**Herausgeber:** Générations, société coopérative, sans but lucratif  
**Band:** - (2017)  
**Heft:** 92

**Artikel:** Faut-il autoriser l'alcool le long des autoroutes?  
**Autor:** F.R. / Rime, Jean-François / Kessler, Nicolas  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-830381>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Faut-il autoriser l'alcool le long des autoroutes ?

Le Conseil fédéral soutient une motion parlementaire mettant fin à l'interdiction de la vente de vin et de bière sur les aires d'autoroutes, en vigueur depuis 1964. Cette mesure tient-elle la route ?

**«C'est hypocrite, car il suffit de sortir de l'autoroute pour trouver de l'alcool»**

JEAN-FRANÇOIS RIME, CONSEILLER NATIONAL FRIBOURgeois ET COSIGNATAIRE DE LA MOTION «VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES SUR LES AIRES DE REPOS ET LES INSTALLATIONS DES AUTOROUTES»



**«Cela représenterait une tentation supplémentaire»**

NICOLAS KESSLER, PORTE-PAROLE DU BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS



## Mettre de l'alcool en vente le long des autoroutes, n'est-ce pas prendre un risque sécuritaire ?

C'est, à mon sens, totalement hypocrite de l'interdire, car on en trouve dans les stations-services ou les gares à proximité des entrées et des sorties des autoroutes. De toute façon, le conducteur qui décide de consommer excessivement le fera, qu'il y ait ou non des possibilités d'achat d'alcool sur les aires de repos des autoroutes et les restoroutes.

## Ne faudrait-il toutefois pas interdire les alcools forts, comme ce qui se fait dans certains pays européens ?

Si je devais me résoudre à une restriction, ce serait en effet à ce niveau-là.

## Cette motion ne va-t-elle pas à contresens, à une époque où l'on favorise clairement la sécurité ?

La tendance internationale va, certes, dans ce sens, mais permettre la vente d'alcool sur les autoroutes ne veut pas dire augmenter la limite du taux d'alcoolémie.

## Vous ne mettez donc pas dans la même balance la liberté de concurrence dans la vente d'alcool et des vies humaines...

Non, car les lois ne seront pas plus souples.

## Pensez-vous que les automobilistes soient devenus plus raisonnables que par le passé ?

Notre rapport à l'alcool a changé. Il y a une prise de conscience, notamment guidée par les retraits de permis. Quand j'étais petit, on disait que, en ville de Bulle, avant 7 heures du matin, il se vendait deux litres d'eau-de-vie à proximité d'une entreprise de construction. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il y a 40 ans, aussi, lorsque j'ai repris mon entreprise, on consommait autant de bières au travail que dans un bon bistrot de la ville.

## Mettre de l'alcool en vente sur les «installations autoroutières», est-ce un risque sécuritaire ?

Diverses études ont prouvé qu'une forte densité de lieux de débit va de pair avec une consommation élevée d'alcool. L'alcool joue un rôle dans près de 13 % des accidents graves recensés sur les autoroutes.

## Mais, si un conducteur veut boire, il peut se procurer de l'alcool partout ailleurs...

Certainement, mais en proposer sur les aires de repos représenterait une tentation supplémentaire.

## Comment expliquer que le Conseil fédéral et le National suivent cette motion ?

Ils tablent avant tout sur la responsabilité individuelle. De notre point de vue, il ne faut pas oublier que conduire sous l'influence de l'alcool ne met pas seulement sa propre vie en danger mais également celle des autres.

## Qu'en est-il dans les pays limitrophes ?

Differents pays autorisent la vente et le débit sur les installations autoroutières annexes, mais, parfois, à certaines conditions. Mais l'important est de garder en tête la sécurité routière.

## Entendez-vous l'argument de la libre concurrence ?

La sécurité routière ne doit pas systématiquement répondre à une logique économique.

## Ne pensez-vous pas que les automobilistes sont devenus plus raisonnables que par le passé ?

Le nombre d'accidents graves a diminué, ces dernières années, et cette baisse est due à différents facteurs, dont Via sicura. La suppression de cette interdiction ne serait pas cohérente avec la politique de sécurité routière menée jusqu'ici.

F.R.